



Organisation mondiale du commerce

Statut :

■ Membres de l'OMC■ Observateurs négociant leur accession

Brèves de l'OMC

Mai 2021 - n° 05

EDITORIAL

Le temps des compromis

Les négociations s'intensifient, les options se resserrent, les positions se durcissent : l'OMC négocie! Sans doute comme on ne l'avait plus vue faire depuis bien longtemps. L'impulsion donnée par la nouvelle directrice générale, en perspective de la réunion ministérielle de fin d'année, aura contribué à cette mise en mouvement. Le changement d'humeur internationale associé à l'entrée en action de la nouvelle administration américaine en aura renforcé l'élan. Pour viser quoi? Au minimum deux résultats directement lisibles par les opinions publiques.

La réforme des subventions à la pêche, pour aider à réaliser le 14^e objectif de développement durable, celui de la préservation des océans. Sous la houlette déterminée de l'ambassadeur de Colombie, qui préside les négociations, des lignes de compromis émergent désormais : insatisfaisantes par définition, pour les membres retranchés dans le confort de positions bloquantes, inchangées depuis près de 20 ans : sur la nature des subventions acceptables ou à prohiber, sur l'étendue du traitement spécial et différencié à accorder à la pêche artisanale, sur l'équilibre entre régimes d'interdiction pure et simple des soutiens aux activités de pêche et prise en compte des systèmes de gestion durable des stocks. Rien ne garantit un accord *in fine*. Mais on est entré dans «le temps du deal» et la directrice générale de l'OMC a convoqué une réunion ministérielle consacrée à cette question pour la mi-juillet afin d'en presser l'aboutissement. Rien ne sert plus de reporter les échéances.

La lutte contre la COVID-19 et les futures pandémies. Dans un mouvement surprise, les Etats-Unis viennent de se rallier à l'idée politique d'une suspension temporaire des droits de propriété intellectuelle sur les vaccins, promue par l'Inde, l'Afrique du Sud et un important groupe d'affinitaires. Suivant quelles modalités ? Le détail reste à voir. L'Union Européenne (initialement peu convaincue tant l'ampleur des goulets d'étranglement à l'accroissement des capacités de production dans les PED lui paraît primer sur ceux, juridiques, issus du droit des brevets) a aussitôt déclaré sa disponibilité à parler du sujet et en a intégré certaines dimensions dans ses propres propositions en faveur d'une fluidification du commerce des biens sanitaires. Ce début de convergence est une nouveauté. Il ouvre la perspective, à terme, c'est-à-dire lors de sa 12^e conférence ministérielle, d'une OMC capable d'apporter une contribution positive à la santé des populations. Lors du sommet mondial sur la santé qui s'est tenu le 21 mai à Rome, les dirigeants du G20 ont confirmé cette attente en demandant à l'OMC de contribuer aux efforts internationaux pour améliorer l'accès équitable aux vaccins dans la crise actuelle.

Si ces résultats peuvent être atteints, la crédibilité politique de l'OMC en sortira significativement restaurée et le reste pourrait suivre : avec des degrés de maturité différents, les initiatives plurilatérales de Buenos-Aires (commerce électronique, réglementation intérieure des services, facilitation de l'investissement), le thème de l'environnement qui bénéficie d'une dynamique nouvelle, les sujets traditionnels de l'agriculture et des subventions industrielles, les enjeux de gouvernance, tels que celui de la revitalisation de l'Organe d'appel, pourraient faire l'objet de nouveaux mandats de négociation ou programmes de travail relançant l'activité de l'organisation pour l'avenir. Maintenant s'ouvre le temps des compromis.

J'aurais personnellement à cœur d'y œuvrer, en rejoignant prochainement l'équipe de direction générale de l'OMC. En quittant ces colonnes, je remercie nos lectrices et lecteurs de leur fidélité et de l'accueil toujours très encourageant réservé aux « Brèves » de la Délégation permanente de la France auprès de l'OMC.

Jean-Marie PAUGAM

NEGOCIATIONS MULTILATERALES

Conseil général sur fond d'annonce des Etats-Unis de leur soutien à une levée des droits de propriété intellectuelle sur les vaccins contre la Covid-19
5 et 6 mai 2021

La lutte contre la Covid-19 a été l'un des principaux sujets de discussions de ce Conseil général.

La Directrice générale est tout d'abord intervenue pour rappeler **le rôle essentiel de l'OMC dans la lutte contre la Covid-19**. Elle a prôné à cette fin **une approche « holistique », reposant sur les initiatives de solidarité internationales** telles que l'initiative Covax, des chaînes d'approvisionnement fluides notamment pour permettre aux intrants

nécessaires à la fabrication des vaccins de circuler librement, la poursuite de la réduction des mesures de restriction à l'exportation - qui sont passées de 109 en 2020 à 51 en 2021- et enfin la mobilisation très rapide des capacités de production, non ou sous-utilisées pour produire 10 voire 15 milliards de doses par an (contre une production annuelle actuelle de 5 milliards), citant les capacités existantes en Afrique du sud, Inde, Bangladesh, Indonésie et Sénégal. Sur la demande de dérogation à l'accord ADPIC présentée par l'Inde et l'Afrique du sud en octobre 2020, la DG a invité les co-auteurs à présenter rapidement la version révisée de leur texte pour que des négociations puissent être lancées sur la base de celle-ci.

S'agissant précisément de cette demande de dérogation, les positions des Membres sont restées globalement inchangées, les co-auteurs évoquant « **des circonstances exceptionnelles auxquelles devaient être apportées des solutions exceptionnelles** ». De nombreux pays en développement ont appelé les Membres à faire preuve de solidarité au nom d'un impératif moral (« *on ne saurait en effet sauver les poissons et pas les gens* » selon le Pakistan) et à soutenir la levée des droits de propriété intellectuelle sur les produits médicaux nécessaires pour lutter contre la Covid-19. Ils ont également de nouveau insisté pour passer à des discussions fondées sur le texte de la demande de dérogation, dont une version révisée devrait être prochainement présentée. **Les Etats-Unis, très attendus sont intervenus a minima en séance, mais dans la soirée, annonçaient via Twitter, leur revirement sur la levée des droits de propriété intellectuelle sur les vaccins contre la Covid-19.**

Quant aux autres Membres opposés à la demande de dérogation (notamment Suisse, Singapour, Royaume-Uni, UE), ils ont réitéré leur soutien à la 3^{ème} voie prônée par DG et l'ont encouragée à poursuivre les discussions avec les parties prenantes pour favoriser la mise en place de partenariats entre industriels afin d'augmenter la production de vaccins. **L'UE a de nouveau mis en avant les flexibilités ADPIC**, estimant qu'il fallait s'assurer que les cadres juridiques nationaux permettaient un recours effectif aux licences obligatoires notamment en situation d'urgence nationale (situation qui permet d'accélérer l'octroi des licences obligatoires en passant outre l'étape de négociation préalable d'une licence volontaire avec le détenteur de brevet).

Avec en toile de fond l'annonce faite la veille par les Etats-Unis sur leur soutien à la levée des droits de propriété intellectuelle sur les vaccins, le Canada, au nom du groupe d'Ottawa (qui inclut l'UE), a présenté pour la seconde fois l'initiative « **Commerce et santé : Covid-19 et au-delà** » qui vise à faciliter le commerce des biens médicaux et à éviter les perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales afin de lutter contre la pandémie de Covid-19 et les éventuelles pandémies à venir. L'initiative est désormais co-sponsorisée par sept Membres, dont la Chine et le Royaume-Uni, rejoints en séance par Taiwan. **La Nouvelle-Zélande a profité de ce point pour annoncer que son pays soutenait la décision des Etats-Unis sur la levée des droits de propriété intellectuelle sur les vaccins, tandis que l'UE a indiqué qu'elle prenait note de cette décision et qu'elle était prête à évaluer la façon dont celle-ci pourrait aider à atteindre l'objectif d'augmentation de la production et distribution rapide des vaccins, appelant à trouver une solution globale.** Un certain nombre de pays en développement ont fait valoir que le défi le plus important à relever était l'insuffisance de l'offre de vaccins, or l'initiative « Commerce et santé » n'y répondait pas, puisqu'elle ne comportait pas le volet propriété intellectuelle et partage du savoir-faire et des technologies qui était précisément à même d'augmenter la production de vaccins. Ils ont donc de nouveau appelé les Membres à soutenir la dérogation à l'accord ADPIC, saluant au passage l'annonce des Etats-Unis.

Sur les restrictions commerciales empêchant l'égalité d'accès aux vaccins contre la Covid-19. Le Paraguay (au nom de la Colombie, du Costa Rica, de l'Equateur et du Panama) a appelé les Membres à lever toutes les restrictions commerciales qui « **empêchent l'égalité d'accès aux vaccins contre la Covid-19** » et de cesser le « *nationalisme vaccinal* », mais **cette fois-ci l'UE n'était plus spécifiquement pointée du doigt pour son mécanisme de contrôle des exportations de vaccins mis en place fin janvier 2021.** Cette déclaration a été soutenue par une dizaine de pays en développement et les groupes Pacifique, PMA et Caricom qui ont appelé à un dialogue constructif encourageant la transparence sur toute la chaîne de production et de distribution des vaccins, à une production renforcée et inclusive de vaccins, via le transfert du savoir-faire pour que les pays en développement ne dépendent pas de la générosité des pays développés et, enfin, à un partage équitable des vaccins « à la

hauteur de la solidarité internationale nécessaire pour lutter efficacement contre la Covid-19 ».

L'UE a fait valoir qu'elle était le plus grand exportateur de vaccins contre la Covid-19 (la moitié de sa production soit 210 millions de doses a été exportée) et soulignait que son mécanisme de contrôle des exportations de vaccins, qu'elle a notifié à l'OMC, comportait un certain nombre d'exemptions en faveur notamment des PMA et de Covax.

De ce Conseil général, on retiendra également **une fin de non-recevoir opposée par la plupart des Membres au projet de décision ministérielle du Brésil en vue d'une conclusion rapide de la négociation pêche**, au motif essentiellement que le mandat acté lors de la onzième Conférence ministérielle à Buenos Aires et l'objectif de développement durable n° 14.6 étaient suffisants, et **la remise en cause par l'Inde et l'Afrique du sud, rejointes par la Namibie, des initiatives plurilatérales (commerce électronique, réglementation intérieure des services, facilitation des investissements...) de nouveau largement critiquée par les Membres.**

Contact : ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr

-0-0-0-

Négociations sur les subventions à la pêche 11 mai 2021

En vue de la poursuite des travaux jusqu'à la réunion ministérielle de juillet, le président du groupe de négociation a proposé **une nouvelle version du projet de texte consolidé.**

Par rapport à la version précédente, une première évolution concerne les **stocks en surpêche**. Seules les aides contribuant à la **reconstitution des stocks** (aides au retrait de navire...) resteraient autorisées. Toutes les autres aides seraient donc interdites, même s'il existe des **programmes de reconstitution** des stocks ou s'il s'agit d'aides positives sur le secteur sans effet négatif sur les stocks (aides pour des moteurs moins polluants, aides pour la sécurité à bord...). Cette évolution peut poser **problème à l'Union Européenne**. Les programmes de reconstitution des stocks mis en place par l'Europe dans le cadre de la politique commune de la pêche permettent en effet de s'assurer que les aides européennes ne peuvent avoir d'effet négatif sur les stocks.

Le **traitement spécial et différencié (TSD)** a également été modifié. Il a été restreint, pour la pêche illégale non déclarée non réglementée et les stocks en surpêche, à la **pêche artisanale dans les eaux territoriales** pour une période de deux ans. Concernant la surcapacité surpêche les PMA bénéficient d'une exonération totale, les autres pays en développement d'une exonération de 7 ans pour la pêche artisanale dans leurs eaux territoriales, et de 5 ans pour les autres activités de pêche et dans leur ZEE. Ces délais peuvent être prolongés sur demande pour les pays en développement les moins importants en termes de pêche. Le TSD pour la surcapacité surpêche prévu dans la version précédente qui découlait d'une proposition initiale de l'Inde (exonération de tous les pays en développement sauf la Chine et le Chili) est toutefois maintenu comme une alternative.

Ces évolutions du TSD ont suscité de premières **réactions particulièrement vives des pays en développement** (ACP, Groupe Africain, Inde) qui refusent toute concession sur le sujet. Les pays développés (UE, Etats-Unis) considèrent par contre que **le TSD reste trop étendu**. Les Etats-Unis sont fortement opposés au TSD, notamment pour les pays en développement dont la pêche est une activité importante (les PED représentent 70% de la pêche mondiale). L'Union Européenne comme de nombreux pays développés souhaite une **exonération au cas par cas fondée sur des besoins justifiés**. Elle considère notamment que des exonérations horizontales concernant tous les pays en développement ne sont pas acceptables.

Enfin, pour mémoire, les dispositions du texte concernant les **aides aux carburants** sont inchangées. Le texte prévoit l'interdiction des aides non spécifiques aux carburants, ce qui remettrait en cause la défiscalisation des carburants dont bénéficient les pêcheurs européens et d'autres pays développés, ce qui est inacceptable pour l'UE. Le président du groupe de négociation a indiqué que **ce sujet serait réglé au niveau politique.**

Contact : christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr

Réunion du comité agriculture en session spéciale 25 mai 2021

Le **groupe de Cairns et le groupe africain** ont présenté en début de réunion une **déclaration commune** appelant à un accord à la MC12 sur les soutiens internes distortifs à l'agriculture. A noter que **cette déclaration reste très générale** et n'aborde pas les principaux points de divergence entre les deux groupes (boîte développement, traitement spécial et différencié,...). Différentes contributions de membres ont ensuite été examinées.

Une première contribution du **Brésil** concernait la **boîte développement**. Elle montrait une utilisation particulièrement importante de cette boîte par quelques membres dont l'Inde. Les soutiens notifiés dans cette catégorie sont par ailleurs en majorité **particulièrement distortifs** (aides aux intrants). Canada, Australie, Argentine ont indiqué partager ces préoccupations alors que l'Inde, le groupe africain et les ACP soulignent son **importance pour le développement** et son caractère moins distortif que la boîte orange. Une autre analyse du Brésil soulignait que l'utilisation de la **boîte bleue est limitée à 5 membres** (dont Union Européenne et Chine). Comme d'autres membres (Australie, Canada, Argentine), le Brésil s'inquiète du **respect des critères** de cette boîte (programmes de limitation de la production...) par les membres qui l'utilisent. Non plafonnées et associées à des aides de la boîte orange, ces aides peuvent par ailleurs aboutir à des **soutiens élevés pour certains produits**. L'Union Européenne, la Chine et la Norvège soulignent par contre que l'utilisation de cette boîte est moins distortive que la boîte orange et reste utile pour la mise en œuvre des réformes agricoles.

Concernant les soutiens internes, le **Costa-Rica** a présenté une communication sur la **mise en œuvre d'une proposition du groupe de Cairns**. Il s'agit de répartir entre les membres un effort global de réduction de l'ensemble des plafonds pour les soutiens distortifs (MGS, de minimis, boîte bleue, boîte développement) de 50%. Cette répartition se ferait suivant un **principe de proportionnalité** (contribution plus forte pour les membres les plus importants). Sans fournir de résultat détaillé, le Costa-Rica a indiqué que si la baisse des plafonds pourrait atteindre **80% pour certains membres**, elle serait toutefois **peu contraignante au vu des marges actuelles sous les plafonds**. Cette communication a reçu un accueil favorable de la plupart des membres du groupe de Cairns. L'Inde et la Chine ont par contre montré leur opposition à la proportionnalité (avec l'Union Européenne, ce serait les plus gros contributeurs) et les pays en développement refusent que la **boîte développement** soit incluse dans les soutiens distortifs.

De façon plus générale, les débats sur les **soutiens internes** n'ont pas montré d'évolution notable. **L'Union Européenne et les Etats-Unis** considèrent que les positions restent trop divergentes pour espérer un autre résultat qu'un **programme de travail sur les soutiens distortifs** à la conférence ministérielle et qu'il vaut mieux se concentrer sur des **résultats atteignables comme la transparence**. Cela est **insuffisant pour le groupe de Cairns** alors que les **pays en développement** (Inde, ACP, groupe africain) ont rappelé leur demande de **suppression de la mesure globale de soutien des pays développés** et que la réduction des soutiens internes des pays développés est un **préalable à une négociation sur l'accès au marché**. Concernant ce dernier point, Argentine, Equateur, Paraguay, Uruguay et Ukraine ont présenté une communication appelant les membres à s'engager à négocier pour la 13^{ème} conférence ministérielle une amélioration de l'**accès au marché**. Alors que le **groupe de Cairns** appelle à progresser sur ce sujet, le **G10 et l'Union européenne** ont souligné la nécessité de se concentrer au préalable sur les questions de transparence (notifications des modifications de droits de douane, gestion des quotas tarifaires...).

Ces derniers membres sont également revenus sur la nécessité d'améliorer la **transparence pour les mesures de restrictions à l'exportation**, et d'aboutir à un accord sur l'**exonération des achats du programme alimentaire mondial** de telles restrictions.

Concernant les travaux sur un **mécanisme de sauvegarde spéciale**, la présidente n'a pu que constater l'**absence de progrès** en raison notamment de l'absence de proposition concrète des demandeurs (G33) qui ont cependant confirmé le caractère prioritaire pour eux du sujet. Pour de nombreux membres ce sujet reste par ailleurs contingents aux progrès sur l'accès au marché. Les pays en développement ont également rappelé leur demande d'une **solution pérenne concernant les programmes de stockage public** alors que du fait des distorsions potentiellement fortes

que peuvent induire de tels programmes, plusieurs membres (groupe de Cairns, Union européenne) **lient ce sujet à la question des soutiens internes distortifs**.

Contact : christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr

NEGOCIATIONS PLURILATERALES / DISCUSSIONS INFORMELLES

Initiative conjointe sur la facilitation de l'investissement 11 et 12 mai 2021

Les discussions menées sur des sujets de négociation difficiles du texte consolidé n'ont pas permis d'avancée majeure. Plusieurs membres ont précisé leur position sur la proposition relative aux **points de contact centraux** pour les investisseurs. La plupart des membres soutiennent l'idée d'inclure un article sur la **conduite responsable des affaires** mais plusieurs interrogations demeurent quant à sa formulation, jugée trop contraignante par certains.

Alors que la proposition de clause de **nation la plus favorisée (NPF)** formulée par l'UE bénéficie d'un bon soutien, plusieurs participants s'opposent à l'inclusion même d'une telle clause.

Lors de la première réunion du petit groupe de travail portant sur la proposition de la Chine et de la Turquie sur la **facilitation de l'entrée temporaire des personnes à des fins d'investissement**, seules des discussions conceptuelles ont été menées, plusieurs membres dont l'UE ne souhaitant pas discuter de dispositions allant au-delà d'exigences de transparence en la matière.

La Suisse persiste à proposer une légère flexibilisation des **exigences de transparence** en faveur des investisseurs afin de les rendre pleinement consensuelles, mais le Brésil est réticent à concéder certaines flexibilisations. De nombreux membres doutent encore de la pertinence de la proposition révisée du Japon sur l'objectivité et la **transparence des mesures liées aux transferts et paiements** relatifs aux investissements.

Compte tenu des faibles avancées enregistrées, il semble de moins en moins probable que le texte de l'initiative soit finalisé pour CM12. La prochaine réunion se tiendra les 31 mai et 1^{er} juin.

Contact : alain.carbonne@dgtresor.gouv.fr

-O-O-O-

Initiative conjointe sur le commerce électronique 20 mai 2021

Des discussions générales sur le sujet sensible des **flux de données internationaux** ont été menées entre les participants à l'initiative, mais très peu d'entre eux ont adopté une position ferme en faveur de l'une des propositions présentées :

- Les Etats-Unis et le Canada proposent l'approche la plus libérale consistant en une libre circulation des données avec une exception – de portée limitée – pour la **poursuite d'objectifs légitimes de politique publique** ; plusieurs membres (Australie, Royaume-Uni, Hong-Kong) sont favorables à des possibilités de dérogation pour objectifs légitimes de politiques publiques ne requérant pas de test de nécessité des mesures ;
- Les pays membres de l'Alliance pacifique (Chili, Colombie, Mexique, Pérou) sont proches de la position des Etats-Unis - bien que l'un d'entre eux soit tenté, à certains égards, par la proposition de l'UE – tandis que d'autres pays d'Amérique latine, ayant réglementé la protection des données ou étant en passe de le faire, partagent les préoccupations de l'UE à cet égard ;
- Plusieurs autres participants ont été sensibles aux arguments de l'UE sur le besoin de confiance / **protection des données**, au premier rang desquels la Norvège, mais aussi la Russie ou encore Israël ;
- **La Chine a adopté une position opposée à celle des Etats-Unis, affirmant que le besoin de sécurité des données est plus grand que jamais** et mettant donc la protection des données au premier plan ; outre la Chine, le Nigéria, l'Indonésie et la Russie – qui ne veut

pas interdire les exigences de localisation, ont exprimé des positions moins libérales que l'UE.

A ce stade, deux articles de l'initiative ont été adoptés en plénière. Comme attendu, les progrès rédactionnels sont lents sur les sujets clivants comme l'**accès ouvert à internet** ou encore au **code source** ; la pression s'accroît à l'encontre de la demande des Etats-Unis de couvrir les **algorithmes** dans cet article, qui vise à empêcher le conditionnement, par les membres, de l'utilisation d'un logiciel sur leur territoire, à l'accès au code source de ce logiciel.

En revanche, les négociations sur trois autres sujets sont à un stade très avancé : les articles relatifs aux **données gouvernementales ouvertes**, à la **protection des consommateurs** et à la **dématérialisation des formulaires liés au commerce international**.

Pour mémoire, l'initiative sur le commerce électronique est co-présidée par l'Australie, Singapour et le Japon. Elle compte actuellement 86 membres. Les travaux techniques sont menés en petits groupes spécialisés par thématiques. Les Etats-Unis sont très actifs dans les petits groupes et maintiennent des objectifs ambitieux sur le contenu du texte (notamment, des dispositions prescriptives s'appliquant à tous), qui sont loin d'être partagés par l'ensemble des membres. Les acteurs de l'initiative concentrent leurs efforts pour parvenir à un texte consolidé d'ici CM12 sur les sujets les moins sensibles/clivants, avec l'objectif intermédiaire de finaliser le texte de 10 articles (sur 52) d'ici au mois d'août, qui semble de plus en plus difficile à atteindre.

Contact : alain.carbonne@dgtresor.gouv.fr

ACTIVITES REGULIERES DE L'ORGANISATION

Comité sur les sauvegardes 26 avril 2021

De nombreux membres ont appelé l'UE à ne pas prolonger ses **sauvegardes sur l'acier** – la Turquie s'étant même réservé le droit de suspendre des concessions envers l'UE dans le cas contraire – tandis que le Conseil de coopération du Golfe et l'Indonésie sont à un stade très avancé de procédures qui pourraient aboutir à l'application de telles sauvegardes. Répondant à des critiques de plusieurs membres, le Royaume-Uni a réaffirmé les arguments avec lesquels il justifie le maintien post-Brexit des sauvegardes initiées par l'UE.

Dans le secteur textile, l'**Indonésie** a mis en place une sauvegarde sur les **tapis et revêtements de sol** et projette d'appliquer une telle mesure sur les **vêtements** – ce qui préoccupe l'UE. En outre, le Pérou a ouvert une enquête en matière de sauvegarde sur ces derniers produits.

Dans les autres secteurs, sont à relever (i) les sauvegardes provisoires des Philippines sur les **véhicules automobiles**, (ii) les consultations sur les projets de sauvegardes de l'Indonésie sur le polystyrène expansible et le papier à cigarettes et (iii) la prolongation des sauvegardes des Etats-Unis sur les cellules photovoltaïques au silicium cristallin et les gros lave-linge.

La multiplication des enquêtes en matière de sauvegarde de l'**Ukraine** s'est concrétisée par la mise en place de deux sauvegardes et la notification d'un projet de sauvegarde. Plus généralement, le Japon, la Corée du Sud, la Chine et l'UE ont signalé la **hausse du nombre de mesures de sauvegarde** en vigueur et rappelé qu'il s'agit de l'instrument de défense commerciale le plus restrictif. Selon eux, ces mesures ne devraient être utilisées que dans les conditions prévues par le droit OMC (notamment, une hausse des importations causant un dommage substantiel à l'industrie nationale) et être appliquées de manière temporaire.

Contact : alain.carbonne@dgtresor.gouv.fr

-0-0-0-

Comité des subventions et mesures compensatoires 27 avril 2021

Les Etats-Unis ont de nouveau dénoncé la mise en œuvre incomplète et tardive par la **Chine** de ses obligations de **notification de ses subventions** (régimes infra-nationaux, subventions sur l'acier) et son

approche minimaliste de l'application de l'accord. En réponse, la Chine continue à mettre en avant ses efforts d'accroissement de sa transparence.

En matière de **droits compensateurs**, les principales critiques ont porté sur les **méthodes d'enquête** de la Chine concernant le vin australien et des produits pétrochimiques des Etats-Unis, le fondement des contre-mesures des Etats-Unis sur les exportations russes d'engrais phosphatés et le maintien post-Brexit de contre-mesures de l'UE par le Royaume-Uni. La Chine a dénoncé des risques d'incompatibilité OMC du règlement des **Etats-Unis** récemment révisé permettant l'adoption de **contre-mesures en cas de sous-évaluation d'une devise**. Les Etats-Unis ont répondu à chacun des points soulevés, avec des arguments de validité incertaine.

Pour pallier les **limites de l'accord sur les subventions**, deux pistes ont été évoquées. La Chine (i) est opposée à la proposition des Etats-Unis d'améliorer le cadre applicable aux questions et réponses sur les subventions et (ii) est le seul membre à avoir critiqué les conclusions d'une étude de l'OCDE sur les subventions sous forme de prêts à taux d'intérêts inférieurs aux taux de marché, dont les Etats-Unis, le Japon, l'UE et l'Australie estiment qu'elles pourraient alimenter des discussions sur la réforme de l'OMC. L'UE a appelé le lancement à CM12 d'une initiative visant la neutralité concurrentielle.

Contact : alain.carbonne@dgtresor.gouv.fr

-0-0-0-

Groupe de travail informel sur les MPME 4 mai 2021

Le groupe réfléchit à une déclaration ministérielle soutenant les MPME pour la MC12. A ce stade, le projet de déclaration souligne l'importance du paquet d'initiatives adopté par le groupe de travail en décembre 2020. Ce dernier inclut :

1. Une initiative comportant **des recommandations sur la collecte et la mise à jour des données concernant les MPME au sein de l'OMC**. Une base de données, gérée par le Secrétariat, permet d'obtenir une vue d'ensemble des informations des Membres sur les MPME.
2. Une déclaration sur l'**accès à l'information pour les MPME**, qui appelle les Membres à garder à jour le [Global Trade Helpdesk \(GTH\)](#), une plateforme numérique fondée par l'OMC, la CNUCED et l'ITC, pour rassembler des informations sur les importations, la dynamique des marchés, les tarifs et les exigences réglementaires des divers pays du monde afin d'aider le développement des échanges internationaux.
3. Des recommandations sur la **facilitation du commerce pour les MPME**, qui consistent en un appel aux Membres à mettre en œuvre de façon exhaustive l'accord sur la facilitation du commerce, à inclure les MPME dans les consultations d'entreprises en accord avec l'accord et à promouvoir l'échange de bonne pratique.
4. Un paquet de recommandations sur la **promotion de l'inclusion des MPME dans le processus de rédaction de lois relatives au commerce**. Ce texte encourage les pouvoirs publics à prendre en compte les besoins spécifiques des MPME dans la construction législative, à les tenir au courant de l'avancée de la rédaction des textes et à étudier leur impact sur les MPME avant de les mettre en œuvre.
5. Des **recommandations sur la base de données intégrée de l'OMC afin de faciliter l'accès pour les MPME à des données fiables et à jour**. Notamment, le texte inclus pour les Membres la prise de contact avec le secrétariat pour étudier la faisabilité d'une transmission numérique automatique des tarifs douaniers à l'importation dans cette base de données intégrée.
6. Une déclaration relative aux **paiements transfrontaliers et à l'accès aux financements pour les MPME**. Ce texte encourage l'échange de bonnes pratiques et l'assistance technique, notamment pour les MPME des pays les moins avancés, qui peinent à trouver des sources de financement.

Contact : hortense.nessler@dgtresor.gouv.fr

-0-0-0-

L'Organe de règlement des différends a établi deux groupes spéciaux. **Le premier groupe spécial a été établi à la demande de la Malaisie à l'encontre des mesures de l'Union européenne et de ses Etats Membres sur l'huile de palme, en l'occurrence la directive dite RED II et son règlement délégué 2019/807 ainsi que les mesures françaises et lituaniennes de transposition des mesures européennes.** La directive RED II prévoit notamment une limite spécifique pour les biocarburants issus de la biomasse produits à partir de cultures destinées à l'alimentation humaine ou animale présentant **un risque élevé de changements indirects dans l'affectation des sols (CIAS)**. A l'instar de l'Indonésie qui a également attaqué la directive RED II et son règlement délégué devant l'OMC, la Malaisie considère que ces mesures européennes sont contraires à l'accord sur les obstacles techniques au commerce notamment en ce qu'elles créent des obstacles non nécessaires au commerce (article 2) et aux articles I.1 (discrimination entre biocarburants originaires de pays tiers), III.4 (non-respect du principe du traitement national) et X.1 (restrictions à l'importation) du Gatt de 1994. **La mesure française attaquée est la taxe incitative relative à l'incorporation des biocarburants. Comme l'Indonésie, la Malaisie considère que, en excluant le biocarburant à base d'huile de palme du champ d'application de cette taxe, cette mesure française viole les articles I.1 et III.2 (traitement national en matière de taxes) du Gatt de 1994 et l'accord sur les subventions et les mesures compensatoires.**

Le second groupe spécial a été établi à la demande de l'Australie à l'encontre des mesures antidumping et compensatoires imposées par la Chine aux importations d'orge en provenance d'Australie.

Enfin, sans surprise, les Etats-Unis ont encore une fois rejeté la demande soutenue par 121 Membres visant à relancer dès que possible la sélection des membres de l'Organe d'appel au motif que leurs préoccupations systémiques exprimées depuis près de 16 ans n'avaient toujours pas été prises en compte.

Contact : ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr

VIE DE LA DELEGATION DE LA FRANCE AUPRES DE L'OMC



Le délégué permanent de la France auprès de l'OMC, Jean-Marie Paugam, a été appelé auprès de la directrice générale de l'organisation, Mme Ngozi Okonjo-Iweala, pour prendre des fonctions de directeur général adjoint. Son intérim sera assuré par Mme Ellen Verdure, déléguée permanente adjointe.

Nous souhaitons à Jean-Marie bonne chance dans ses futures fonctions.

Contact : laurence.jacques@dgtresor.gouv.fr

CALENDRIER DE L'OMC - JUIN 2021

Réunions connues ce jour

- 01 Réunion informelle - Comité des obstacles techniques au commerce
- 01 Discussions structurées sur la facilitation de l'investissement pour le développement (Initiative Conjointe)

- 02 Comité des marchés publics
- 02 Comité des obstacles techniques au commerce
- 02 Réunion informelle ouverte du Groupe de négociation sur les règles (subventions à la pêche) - Chefs de délégation
- 02 Réunion informelle - Comité des marchés publics
- 03 Comité des obstacles techniques au commerce
- 04 Comité des obstacles techniques au commerce
- 04 Réunion informelle ouverte du Groupe de négociation sur les règles (subventions à la pêche) - Chefs de délégation
- 07 Réunion informelle ouverte du Groupe de négociation sur les règles (subventions à la pêche) - Chefs de délégation
- 08 Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce
- 09 Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce
- 11 Comité du commerce et du développement - Session sur l'Aide pour le commerce
- 11 Réunion informelle ouverte du Groupe de négociation sur les règles (subventions à la pêche) - Chefs de délégation
- 15 Discussions structurées sur la facilitation de l'investissement pour le développement (Initiative Conjointe)
- 16 Réunion informelle - Comité de l'accès aux marchés
- 16 Discussions structurées sur la facilitation de l'investissement pour le développement (Initiative Conjointe)
- 17 Réunion informelle - Comité de l'agriculture
- 17 Comité de l'agriculture
- 18 Comité de l'agriculture
- 21 Comité des accords commerciaux régionaux
- 21 Réunion informelle ouverte - Groupe de travail du commerce, de la dette et des finances
- 22 Comité des accords commerciaux régionaux
- 22 Comité de la facilitation des échanges
- 23 Comité de la facilitation des échanges
- 23 Groupe de travail informel sur le commerce et l'égalité des genres
- 28 Organe de règlement des différends
- 29 Comité des engagements spécifiques
- 30 Réunion informelle - Conseil du commerce des services - Session extraordinaire ouverte à toutes les délégations

Auteur : Délégation permanente de la France auprès de l'OMC

58 rue de Moillebeau – CP 235 – 1211 Genève 19

Courriel : geneve@dgtresor.gouv.fr

Web : <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Rp-Dp/81>

Directeur de publications : Jean-Marie PAUGAM, Délégué permanent

Réalisation et diffusion : Laurence JACQUES - Parution le 01/06/2021